



INFORMATION AUX PARENTS SUR LA COMMUNICATION ÉCOLE-MAISON

École de l'Aquarelle
Année scolaire 2026-2027

	Fin d'étape	Remise aux parents sur Mozaïk (dates prescrites par le Ministère)	Rencontres de parents	Contenu
Première communication	X	Au plus tard le 12 octobre 2026	Au besoin	Cette communication brosse un portrait du début de l'année de votre enfant. Elle contiendra des informations sur le plan du développement général ainsi que sur les apprentissages : - Français (lecture et écriture) et Mathématique (raisonner) - Anglais, Éducation physique, Musique (au besoin) - Commentaire sur l'attitude et le comportement de l'élève.
1^{re} étape (20% du résultat final)	6 novembre 2026	Au plus tard le 15 novembre 2026	Le 20 novembre (journée pédagogique)	- Un résultat pour chacune des disciplines prévues au bulletin. - Pour français et mathématiques, toutes les compétences seront évaluées (à l'exception de la compétence résoudre en 1 ^{re} année). - Un commentaire sur la compétence non-disciplinaire « organiser son travail » (1 ^{er} et 3 ^e cycle) ou « savoir communiquer (2 ^e cycle). * Les commentaires généraux seront transmis verbalement lors de la rencontre de parents.
2^e étape (20% du résultat final)	19 février 2027	Au plus tard le 15 mars 2027	Rencontre pour les élèves qui ont un PI ou pour les élèves qui ont des besoins particuliers.	- Un résultat pour chacune des disciplines prévues au bulletin. - Pour français et mathématiques, toutes les compétences seront évaluées. * Un commentaire minimalement en français et en mathématique. * Au besoin, un commentaire des enseignants spécialistes.
3^e étape (60% du résultat final)	21 juin 2027	Au plus tard le 10 juillet 2027	Au besoin, pour les élèves ciblés et vulnérables.	- Des résultats pour chacune des disciplines et compétences prévues au bulletin. * Un commentaire sur la compétence non-disciplinaire « organiser son travail » (1 ^{er} et 3 ^e cycle) ou « savoir communiquer » (2 ^e cycle). * Un commentaire général pour tous les élèves.
▶ Une autre communication sera utilisée les mois où il n'y a pas de bulletin ni de rencontres pour le plan d'intervention pour les élèves en difficulté. ▶ Pour l'année 2026-2027, les épreuves obligatoires du ministère de l'Éducation seront : ■ En 4^e année : Français langue d'enseignement (lecture et écriture) ■ En 6^e année : Français langue d'enseignement (lecture et écriture), Mathématique (résoudre et raisonner). ▶ Ces épreuves ministérielles représenteront 10% du résultat final de l'élève.				